

Décision n° 2017-1210
du président de l’Autorité de régulation
des communications électroniques et des postes
en date du 12 octobre 2017
abrogeant l’attribution de ressources en numérotation à
l’opérateur EL HADRI Mohammed

Le président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 01-686 de l’Autorité de régulation des télécommunications en date du 11 juillet 2001 approuvant les règles de gestion et d’attribution des numéros identificateurs d’usagers mobiles (IMSI) ;

Vu la décision n° 04-0578 de l’Autorité de régulation des télécommunications en date du 20 juillet 2004 relative aux modalités d’attribution des codes points sémaphores ;

Vu la décision n° 05-0521 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 8 septembre 2005 recommandant l’utilisation de certains formats de numérotation aux interfaces d’interconnexion ;

Vu la décision n° 05-1084 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l’utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 5 octobre 2015 portant délégation de signature ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 06-0481 en date du 21 février 2006 attestant du dépôt par l’opérateur EL HADRI Mohammed d’un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur EL HADRI Mohammed reçu le 5 octobre 2017, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 12 octobre 2017, les dispositions attribuant à l'opérateur EL HADRI Mohammed (Siren : 487 637 902) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau ci-dessous sont abrogées.

Type de ressources	Ressources restituées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros non géographiques	09 80 30	2009-0623	16/07/2009
Code point sémaphore national	03535	2009-0809	01/10/2009
Préfixe RIO fixe	GK	2015-0347	26/03/2015

Article 2. Le directeur Internet et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur EL HADRI Mohammed et publiée sur le site internet de l'Autorité

Fait à Paris, le 12 octobre 2017

Pour le Président et par délégation

Zacharia ALAHYANE

Directeur Internet et Utilisateurs